LE TOUR DU LAC

Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 12 numéro 1

Janvier 2018

Souhaits pour l'année 2018

En ce début de janvier, nous vous souhaitons

« Des sourires, pour chasser la tristesse,

De l'audace, pour que les choses ne restent jamais en place,

De la confiance, pour faire disparaître les doutes,

Des gourmandises, pour croquer la vie,

Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,

De la générosité, pour le plaisir de partager,

Des arcs-en-ciel, pour colorer les idées noires,

Du courage, pour continuer à avancer ».

Bonne Année 2018 !

Dans ce numéro :

Souhaits pour l'année 2018	1
Budget municipal	2
	3
Du nouveau pour les loisirs à Lac-Édouard (Rappel)	4
Église et église de Lac-Édouard : Changements et décisions en processus	5
Chiens et chats : Médaillon d'identité	6
Service de Sécurité Incendie de l'Agglomération de La Tuque	
Offre d'emploi	7
Pêche blanche sur le lac Édouard	
Bibliothèque Marie-Desbiens	
L'inventaire au magasin général	8
Des nouvelles de votre Coop	9
L'hiver, « Y fait fret »	10
L'hiver, « Y fait fret » (suite)	11
Circulation sur les lacs et les cours d'eau (Rappel)	
Coordonnées de la Municipalité	12
Anniversaires	
Condoléances	

Budget municipal

Chers contribuables,

Le 21 décembre dernier, le Conseil municipal de Lac-Édouard a adopté le budget municipal 2018 ainsi que les taux de taxes et les différents tarifs de service. Six personnes ont assisté à cette assemblée spéciale.

Vous recevrez bientôt votre compte de taxes 2018. Pour en arriver à le produire, nous avons élaboré un budget en essayant de s'en tenir à une augmentation en deçà de 2 %. Nous y sommes arrivés puisque le compte de taxes n'augmentera, en moyenne, que de 0,37 %. Voici comment :

4,17 % (augmentation moyenne des évaluations) – 3,8 % (baisse du taux de taxation) = 0,37 %.

Une baisse de l'ordre de 11 845 $ (- 5,2 %) de la quote-part que nous versons à Ville de La Tuque, pour les compétences d'agglomération, nous a facilité la tâche. Basé sur la richesse foncière (RFU) de chaque municipalité, Ville de La Tuque paie 90,53 % des dépenses reliées aux compétences d'agglomération, La Bostonnais paie 4,21 % alors que Lac-Édouard fournit 5,26 %. Par contre, comme les valeurs des immeubles au rôle d'évaluation augmentent plus rapidement à Lac-Édouard que dans les deux autres municipalités, notre pourcentage des dépenses à payer pour les compétences d'agglomération augmente à chaque année.

L'autre élément qui nous a aidés à réaliser un budget très acceptable pour nos citoyens est l'augmentation de la valeur imposable au rôle 2018-2019-2020. De 55 479 900 $ qu'elle était lors de la réalisation du budget 2017, soit en novembre 2016, elle était de 60 120 300 $ lorsque nous avons fait le budget pour 2018. Il s'agit d'une augmentation de près de 5 millions, en partie due à une augmentation de la valeur des immeubles sur le marché et à la construction de nouvelles résidences ou à l'amélioration des bâtiments existants.

Une chose importante à savoir est qu'une bonne part de notre budget, soit **35,67 % va à la quote-part que nous versons pour les compétences d'agglomération et aux services fournis par la Sûreté du Québec.** Ces deux items sont en relation directe avec notre RFU (richesse foncière uniformisée).

À ce sujet, voici un tableau illustrant à quoi servent les 215 976 $ versés en quote-part à Ville de La Tuque, pour les compétences d'agglomération :

COMPÉTENCES	COÛTS	COMPÉTENCES	COÛTS
Aménagement du territoire	11 769 $	Premiers répondants	- 60 $
Tourisme	14 843 $	Sécurité civile	11 124 $
Cour municipale	9 983 $	Sécurité incendie	79 156 $
Centre 911	0 $	Évaluation foncière	33 928 $
Logement social	7 179 $	Service de dév. économique et forestier	7 748 $
Transport collectif	2 693 $	Complexe culturel	20 437 $
Cours d'eau	739 $	Parc des Chutes	16 177 $

Budget municipal (suite)

Le taux total de taxation 2018 est de 0,8146 $/100 $ d'évaluation, comparativement à 0,8468 $/100$ en 2017. Donc, une baisse de 3,8 %.

TAXES	TAUX/100 $		
	2018	2017	ÉCART
Taxes foncières gén. Lac-Édouard	0,3697 $	0,3240 $	+ 14,1 %
Réseau d'égout, PL-215, art. 2.2.2	0,0108 $	0,0117 $	- 7,69 %
Sûreté du Québec	0,0748 $	0,0767 $	- 2,47 %
Quote-part Agglomération de La Tuque	0,3592 $	0,4106 $	-12,5 %
* Frais de Transition	0 $	0.0238 $	
TOTAL	**0,8146 $**	**0,8468 $**	**-3,8 %**

***À noter que l'emprunt de 96 000 $ fait en 2008, pour couvrir les frais de transition est maintenant complètement remboursé.**

Voici la description des divers tarifs pour les services suivants :

1. Ordures

Contribuables	2018	2017
Résidentiel	190 $	190 $
Commercial	895 $	895 $

2. Récupération

Contribuables	2018	2017
Résidentiel	35 $	35 $
Commercial	80 $	80 $

***Aucune augmentation des tarifs reliés aux matières résiduelles.**

3. Fosses septiques

Contribuables	2018	2017
Villageois-réseau	100 $	90 $
Résidentiel permanent	80 $	80 $
Résidentiel saisonnier	40 $	40 $
Commercial	110 $	110 $

***Sauf pour les villageois reliés au réseau d'égout, les tarifs demeurent les mêmes.**

Budget municipal (suite)

À titre de comparaison voici des exemples de taux de taxation et de tarifs résidentiels 2018 dans notre région :

Municipalités ou Secteurs	Taux/100 $ d'évaluation	Ordures	Récupération
Parent	1,3233	171 $	55 $
La Croche	1,2051	300 $	55 $
Lac-Édouard	**0,8146**	**190 $**	**35 $**

En terminant, nous remercions toute l'équipe municipale : la conseillère madame Sylvie Mc Mahon, les conseillers messieurs Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Gilles Lepage, Jules Morisset, Henry Rioux et en particulier madame Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que madame Mélanie Dagenais, d.g. adj. De plus, nous tenons à souligner l'implication de monsieur Yvon L'Heureux, pour son assistance informatique. Grâce à l'expérience et aux compétences de toutes ces personnes, le Conseil a pu adopter un budget qui tient compte des besoins de notre municipalité et de la capacité de payer de nos contribuables.

Pour de plus amples informations, téléphonez au 819-653-2238 aux heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Larry Bernier, maire

P.S. : Si vous désirez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard (p-v des assemblées municipales, journal « Le Tour du Lac », etc.), faites parvenir votre adresse courriel à : « **infos@lacedouard.ca** » pour être du groupe des 335 citoyens déjà abonnés. Si vous êtes déjà abonné, mais que votre adresse a changé, n'oubliez pas de nous en aviser.

Les comptes de taxes de 300 $ et plus pourront être payés en 3 versements. De plus, ils pourront être payés dans les succursales des Caisses Populaires Desjardins, de même que celles des banques Laurentienne, Nationale et Royale.

Du nouveau pour les loisirs à Lac-Édouard (Rappel)

Vous avez dorénavant accès à un nouveau jeu installé dans le gymnase du Centre Communautaire : le Pickleball. C'est un jeu de raquette simple, joué avec une balle spécialement perforée. Il faut envoyer la balle par-dessus le filet, de type tennis sur un terrain de la taille d'un terrain de badminton. Pour en savoir plus et visionner des vidéos concernant ce sport, consultez le lien suivant : www.pickleballquebec.com

De plus, une table de ping-pong ou tennis sur table est aussi mise à la disposition des adeptes de ce sport. L'accès à ces jeux se fait lors des heures normales d'ouverture du Centre Communautaire, ou lors de celles du Magasin Général.

Il est essentiel, pour le bien des utilisateurs, et pour garder l'accès aux équipements, d'en prendre soin et de respecter le matériel ainsi que les lieux, d'éteindre les lumières et de verrouiller la porte lors de votre départ.

En tout temps, les jeunes de moins de 18 ans, doivent être accompagnés d'un adulte. Ceci est une exigence de la Compagnie d'assurance de la municipalité.

Église et église de Lac-Édouard : Changements et décisions en processus

Suite à la rencontre du dimanche 10 décembre dernier au sous-sol de l'église de Lac-Édouard, rencontre qui faisait suite à une première en octobre pour présenter les changements à venir, les participants, au nombre d'une vingtaine, ont demandé à ce qu'un petit résumé soit préparé ayant trait aux discussions et décisions prises et celles à venir.

D'abord, il faut séparer le côté administratif / financier + bâtiment église, de tout ce qui est davantage du côté de la mission plus religieuse impliquant des croyants. Vous avez aussi beaucoup plus d'explications et le comparatif avec les autres communautés dans l'édition du ***Fraternel*** de début janvier (journal de la paroisse Saint-Martin-de Tours, Haute-Mauricie, voir site www.saint-martin-de-tours.ca).

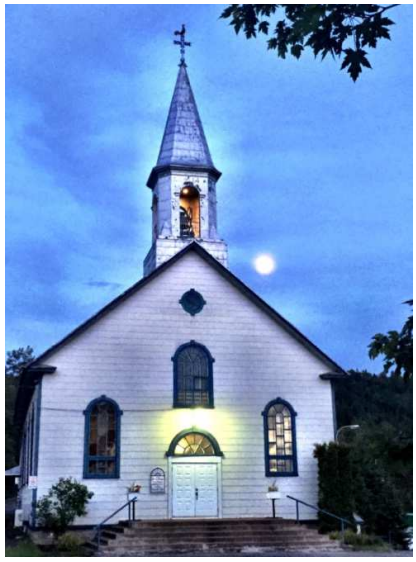

Du côté administratif / financier + bâtiment église, en résumé, pour Lac-Édouard, malgré les efforts extraordinaires déployés pour collecter les contributions volontaires (CVA) et les activités de financement, malgré les revenus de la vente du presbytère il y a environ 15 ans, le déficit augmente à chaque année. On ne peut donc continuer ainsi pendant plusieurs années.

L'église, construite en 1904, requiert des revenus fixes annuels d'environ 10 000 $ pour son entretien, sans compter les surprises et réparations courantes. Un comité a été formé et s'est déjà rencontré une première fois avant Noël pour préparer, d'ici le **1er mai prochain**, la troisième rencontre des leaders. Ce comité présentera des recommandations et une évaluation des coûts pour maintenir et assurer la pérennité du bâtiment. Avec ces chiffres précis, il y aura lieu de décider si oui ou non, la communauté de Lac-Édouard conserve le bâtiment ou en fait son deuil.

Du côté religieux ou spirituel, il a été manifesté d'une façon très claire un désir de vivre quelque chose de différent de ce qui a été vécu jusqu'à date comme religion catholique. Reste à préciser avec qui et comment.

Le diocèse suggère une Équipe de Vie Communautaire composée de 3 à 5 personnes.

Du côté de **Lac-à-Beauce**, elle est déjà formée et en action. Ils sont devenus une communauté chrétienne de proximité.

À **La Croche** et à **Grande Anse**, il n'y en aura pas, et c'est le processus de fin de vie, les bâtiments se retrouvant en vente.

Du côté de **La Bostonnais et Lac-Édouard**, ça reste à préciser.

En attendant, je viendrai présider des messes de proximité les mardis matins, suivi d'un café ou d'un déjeuner-partage.

Les prochains rendez-vous sont : le 23 janvier à 10 h 30, le 6 mars à 10 h 30 et le 1er mai à 16 h 30.

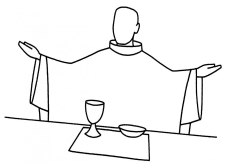

Au plaisir de vous y rencontrer,

Marc Lahaie, prêtre

Chiens et chats : Médaillon d'identité

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1er février 2018 pour vous procurer le médaillon d'identité pour votre chien et/ou de votre chat. Les médaillons sont en vente à la Mairie **au coût de 10 $**. Il est important que votre chien ou votre chat porte ce médaillon en tout temps.

En effet, advenant que l'inspecteur municipal le retrouve errant dans la municipalité (endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal), il pourra alors communiquer avec vous.

Un chien ou un chat errant, pour lequel on ne peut retracer le propriétaire sera confié à la fourrière municipale.

Voici un rappel de quelques articles importants du règlement 151-2016 concernant les chats et des amendes se rattachant au non-respect dudit règlement :

Article 3

Chaque propriétaire d'un chat qu'il a sous sa garde et contrôle doit – dans les deux mois de son acquisition ou dans les deux mois de l'adoption du présent règlement – **procéder à sa stérilisation auprès d'un vétérinaire** membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Article 4

Chaque propriétaire d'un chat qu'il a sous sa garde et contrôle doit faire rapport à la municipalité par voie postale, électronique ou en personne d'un certificat émis par le médecin vétérinaire ayant procédé à la stérilisation du chat et confirmant l'acte médical, et ce, dans les 10 (dix) jours de cet acte.

Article 7

Le défaut de se conformer aux dispositions du présent règlement entraîne une amende de 100 $ pour une première infraction et une amende de 200 $ pour toutes infractions subséquentes.

Ces mesures ont dû être adoptées par la Conseil municipal suite à la prolifération excessive du nombre de chats errants dans le village.

Merci de votre collaboration.

Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque

Le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque, nos pompiers volontaires ainsi que nos premiers répondants profitent de cette occasion pour souhaiter à toute la population une Heureuse Année 2018.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Soyez sécuritaire lors de vos déplacements !

Offre d'emploi : La Pourvoirie Le Goéland

La Pourvoirie Le Goéland recherche une femme de ménage principalement pour la période hivernale, soit approximativement du 10 janvier au 20 mars.

Le travail s'effectuera durant le jour, en équipe de deux, débutant à 9 h. Horaires de travail possible selon vos disponibilités (heures, journées).

Appelez au 819-653-2006 et demandez Lucie.

Les motoneigistes sont importants pour l'économie de notre patelin, il faut bien les recevoir.

Lucie Bacon

Pêche blanche sur le lac Édouard

Cette année, la pêche se déroulera du samedi 3 mars au dimanche 11 mars 2018, inclusivement.

Une nouveauté : pas besoin de permis de pêche. Ceci est une initiative du MFFP visant à soutenir la pêche hivernale et à favoriser le développement de la relève.

Les activités d'A.D.E.L.E. (Association du Développement Écologique du Lac Édouard) auront lieu le jeudi 8 mars (4 à 7) et le dîner traditionnel, le samedi le 10 mars.

Cette année, on fête deux anniversaires : le 25e d'A.D.E.L.E. et le 10e dîner sur la glace.

Plus de détails concernant les diverses activités paraîtront dans l'édition du Tour du Lac du mois de février.

Le président M. Claude Lavoie et son équipe de bénévoles vous attendent !

Bibliothèque Marie-Desbiens

RÉSEAU BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

N'oubliez pas de venir faire une visite à votre bibliothèque municipale. Que ce soit pour emprunter des livres-audio, un livre, un documentaire ou un périodique, nous avons une variété de documents à votre disposition.

Heures d'ouverture : **du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Bienvenue à toutes et à tous

L'inventaire annuel au magasin général

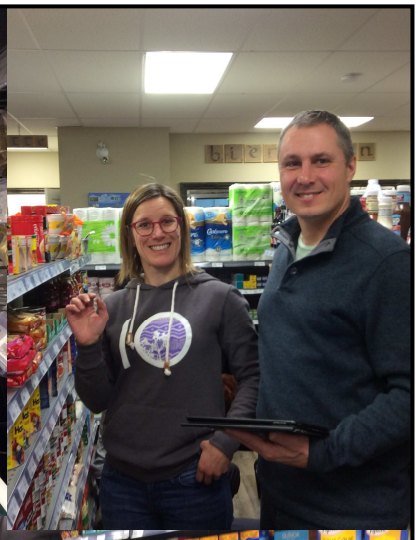

Notre Coop tient à remercier toutes les personnes qui sont venues participer à l'inventaire du magasin général, le 3 janvier dernier : Daniel, Huguette, Édith, Hélène, Laurie, Patrick, Carole, Johanne, Sylvie, Josette, Dany, Jean-Raymond, Marjelaine, Marthe, Jules et Michael.

La reconnaissance est la mémoire du

Des nouvelles de votre Coop

Notre magasin général est en opération depuis la mi-mai 2013. Voici les progrès accomplis au chapitre des ventes depuis l'ouverture :

ANNÉES	VENTES	AUGMENTATION
2013 (7,5 mois)	373 262 $	
2014	667 184 $	11,7 %*
2015	748 645 $	12,2 %
2016	769 933 $	2,84 %
2017	**798 809 $**	**3,75 %**

*En annualisant les ventes de 2013, on obtient une augmentation de 11,7 % en comparant 2014 à 2013.

On peut donc affirmer que les ventes de notre magasin général ont progressé en moyenne de 7,6 % par année, depuis son ouverture. Depuis 2013, nos ventes totales s'élèvent à près de 3,4 millions $. Ces 3,4 M $ ont été injectés dans notre économie locale et régionale. L'idée de se doter d'un tel service de proximité fut géniale et correspond à un réel besoin. Ce projet collectif est nettement porteur de développement pour la communauté de Lac-Édouard.

Continuons d'encourager notre Coop ! Achetons CHEZ NOUS !

Huguette Cloutier, gérante

Voici nos statistiques pour le mois de décembre 2017 :

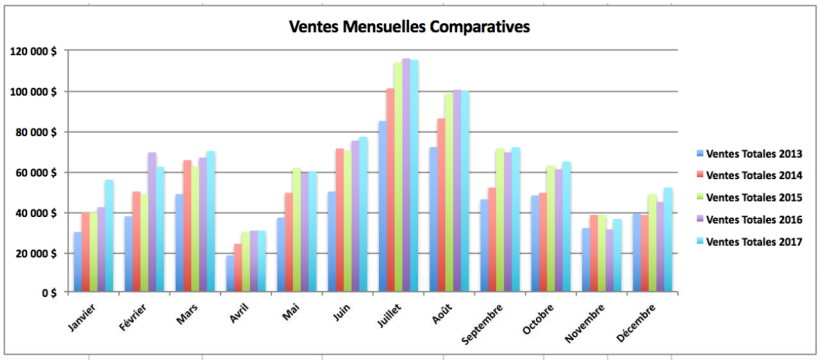

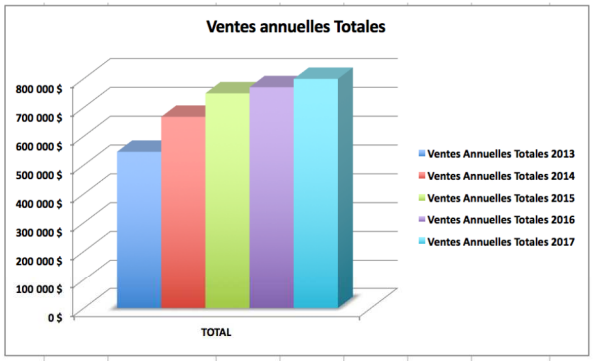

	Budget Annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	560 000 $	553 505 $
Essence	252 000 $	245 304 $
Total	812 000 $	798 809 $

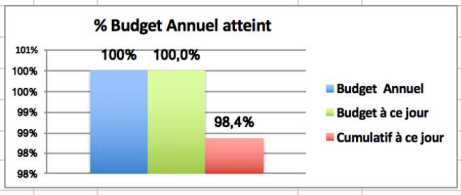

Décembre 2017

	Ventes Mensuelles		
	Budget	À ce jour	Écart
Magasin	35 000 $	36 465 $	1 465 $
Essence	14 000 $	15 796 $	1 796 $
Total	49 000 $	52 260 $	3 260 $

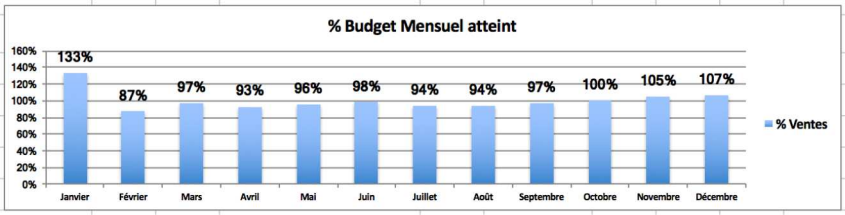

L'hiver, « Y fait fret »

Récemment, il nous est arrivé de voir des motoneigistes circuler avec des petits enfants, soit suspendus au dos du conducteur dans un siège porte-bébé ou assis sur le siège de la motoneige, derrière ou devant ce dernier. Il faut savoir que lorsque les températures sont froides et qu'on circule en motoneige, la vitesse de la motoneige correspond à la vitesse du vent du tableau ci-dessous.

Voici un *tableau de calcul du facteur éolien et qui indique en combien de temps la peau non-protégée risque de souffrir d'engelure. *Tiré de : http://motoneiges.ca/actions/showDetailsClubNouvelle?cid=196&id=172&request_locale=fr

Les valeurs suivantes sont approximatives :

	Temp. °C	5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50
Vents en km/h													
5		4	-2	-7	-13	-19	-24	-30	-36	-41	-47	-53	**-58**
10		3	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	**-57**	**-63**
15		2	-4	-11	-17	-23	-29	-35	-41	-48	-54	**-60**	**-66**
20		1	-5	-12	-18	-24	-30	-37	-43	-49	**-56**	**-62**	**-68**
25		1	-6	-12	-19	-25	-32	-38	-44	-51	**-57**	**-64**	**-70**
30		0	-6	-13	-20	-26	-33	-39	-46	-52	**-59**	**-65**	**-72**
35		0	-7	-14	-20	-27	-33	-40	-47	-53	**-60**	**-66**	**-73**
40		-1	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	**-61**	**-68**	**-74**
45		-1	-8	-15	-21	-28	-35	-42	-48	**-55**	**-62**	**-69**	**-75**
50		-1	-8	-15	-22	-29	-35	-42	-49	**-56**	**-63**	**-69**	**-76**
55		-2	-8	-15	-22	-29	-36	-43	-50	**-57**	**-63**	**-70**	**-77**
60		-2	-9	-16	-23	-30	-36	-43	-50	**-57**	**-64**	**-71**	**-78**
65		-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	**-58**	**-65**	**-72**	**-79**
70		-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	**-58**	**-65**	**-72**	**-80**
75		-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	**-59**	**-66**	**-73**	**-80**
80		-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	**-60**	**-67**	**-74**	**-81**

GUIDE CONCERNANT L'ENGELURE
Risque faible d'engelure en 11 minutes ou plus
Risque moyen d'engelure en 10 à 30 minutes d'exposition
Risque élevé d'engelure en 5 à 10 minutes d'exposition
Danger ! Engelure en 2 à 5 minutes d'exposition
Danger extrême! Engelure en moins de 2 minutes d'exposition

L'hiver, « Y fait fret » (suite)

En parcourant le tableau de la page précédente, il est facile de constater que les enfants courent un grand danger d'engelures lorsqu'ils circulent en motoneige. Il est donc préférable de les installer à l'arrière de la motoneige, dans une carriole fermée.

De plus, nous savons tous que lorsqu'on circule en motoneige ou en quad, le port du casque protecteur est obligatoire. Or, les muscles du cou des enfants, ceux qui maintiennent la tête, ne sont pas assez forts pour supporter une tête casquée. C'est pour cette raison que les enfants en VHR devraient porter un collet cervical.

Un autre bon conseil : ne vous aventurer jamais seul en motoneige, même à quelques kilomètres de votre demeure. En effet, ces machines peuvent tomber en panne ou s'enliser. Quand on doit revenir à pied, en habit de motoneigiste, dans la neige molle, « on s'ennuie de sa mère »…

Soyez prudents et bonne randonnée !

Circulation sur les lacs et les cours d'eau : Rappel

Lignes directrices générales concernant l'épaisseur de la glace et sa portance : on parle ici de glace jeune et transparente.

► 2 po. (5 cm) ou moins :

RESTEZ LOIN des lacs et cours d'eau

► 4 po. (10 cm) :

La pêche sur glace ou d'autres activités à pied

► 6 po. (15 cm) :

Motoneige ou Quad

► 8 po. – 12 po. (20-30 cm) :

Voiture ou petite camionnette

► 12 po. – 15 po. (30-38 cm) :

Camion moyen

Soyez Prudents !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2438 / Courriel : johanne.marchand@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront le deuxième mardi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :
le mardi 13 février 2018 à 19 h

Bienvenue à toutes et à tous !

Bonne Fête

Janvier

11 : Daniel Dompierre
20 : Bertrand Richer
Jessica Boivin-Côté

Février

5 : Diane St-Jarre
7 : Annie Tremblay
8 : Christian Côté
13 : Colette Rioux

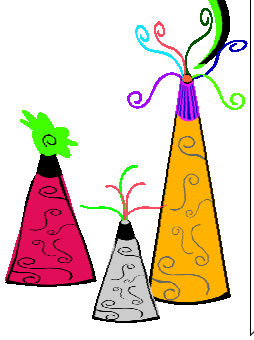

Condoléances

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à madame Chantal Corriveau, à son conjoint, monsieur Gilles Lepage ainsi qu'aux membres de la famille, suite au décès du père de Chantal, monsieur Jean-Claude Corriveau.

Monsieur Corriveau est décédé le 4 janvier dernier, à l'âge de 91 ans.

Nos pensées et nos prières vous accompagnent.